

MAIRIE
DE
MONTREUIL-JUIGNÉ

Code Postal : 49460

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité - Fraternité

N° 127/2015

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE,
Vu la Loi n° 1111-1 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1 et L 2131-3,
Vu l'article R 610.5 du Code Pénal,
Vu l'avis favorable de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MONTREUIL-JUIGNE,
Vu la nature et le volume des matériaux stockés sur l'aire de casse et l'aire d'accueil des gens du voyage de Montreuil-Juigné
Vu le courrier du SDIS en date du 28 septembre 2015,
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer l'activité professionnelle sur l'aire d'accueil des gens du voyage située lieu-dit « Le Bois Toussaint » à Montreuil-Juigné, afin d'y assurer la sécurité des résidents et des personnels qui interviennent sur le site et ses abords,

ARRETE

ARTICLE I - Toute activité professionnelle de nature à porter atteinte à la sécurité, et plus généralement à présenter un danger pour les résidents et les personnels intervenant sur le site, est interdite sur l'aire d'accueil des gens du voyage.

ARTICLE II - Le Maire décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident découlant d'une activité professionnelle dangereuse.

ARTICLE III - Tous les agents de la force publique ainsi que le gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE IV - Le présent arrêté sera affiché sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Montreuil-Juigné.

ARTICLE V - Conformément à l'article R421-1 et suivant du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de publication.

ARTICLE VI - Ampliation sera transmise à Monsieur le Président d'Angers Loire Métropole, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MONTREUIL-JUIGNE, Service des Pompiers, Monsieur Le Directeur du centre d'accueil des gens du voyage - 97 route de Cantenay-Epinard - Angers, Service Communication, Services Techniques, Messieurs les Policiers Municipaux.

Fait à MONTREUIL-JUIGNE
Le 30 octobre 2015

Le Maire
Stéphane PIEDNOIR

